



Communiqué AH-CPH du 28 août 2015

Avenir Hospitalier et la Confédération des Praticiens des Hôpitaux, réunis en conseil d'administration commun le 27 août 2015, font le constat qu'à ce jour, le rapport sur l'attractivité de l'exercice médical à l'hôpital public réalisé par Jacky Le Menn n'est toujours pas publié. Les intentions du Ministère de la santé quant aux suites à donner et aux décisions à prendre ne sont pas connues, et aucune date n'est fixée pour les diverses concertations à venir.

Ensemble, nous affirmons que les mesures destinées à améliorer l'attractivité des carrières hospitalières, issues des longues discussions du printemps, doivent absolument contenir les éléments suivants :

- Des garanties pour que les praticiens qui s'engageront dans les futurs GHT le fassent sur la base d'un **projet médical commun issu des équipes concernés et validé par une CME commune aux établissements du GHT**, et non sur des décisions managériales loin du terrain ; avec une **compensation financière** pour les équipes engagées dans ces projets, et pour les praticiens qui se déplaceront.
- **Des signes forts pour l'entrée dans la carrière hospitalière** : le différentiel de rémunération avec le libéral doit s'amenuiser ; un accès possible avant la fin de l'internat au concours national de PH; un seul statut de PH provisoire qui ne soit pas un repoussoir, avec une couverture sociale décente et la possibilité d'accéder au secteur 2 ; la période probatoire doit bénéficier des mêmes avantages qu'après la titularisation.
- Des mesures d'équité concernant le temps de travail, avec **l'introduction d'une 5ème demi-journée par période de 24 H de travail**, incluant une demi-journée de soirée pour permettre la reconnaissance du travail en horaires longs dans certains plateaux techniques.
- **Le respect de la borne de 48H hebdomadaire maximum**, avec possibilité pour chaque praticien de faire valoir ce seuil en **auto-déclaratif** même au sein du décompte en demi journées.
- La suppression des astreintes de sécurité (promise depuis 2005) et la suppression du temps additionnel de nuit qui n'a pas de justification autre que des économies pour l'employeur.
- Le droit opposable pour chaque praticien d'accéder à un temps d'activité d'intérêt général non clinique, avec dimensionnement des équipes en fonction de cette possibilité.

- **Redonner du sens au mot démocratie au sein de l'hôpital**, avec des équipes de proximité, des responsables médicaux nommés après avis des pairs et évalués pour leur gestion de ces équipes.
- Permettre une **dynamique autour des conditions de travail**, via un accès des représentants syndicaux des praticiens hospitaliers au CHSCT.

C'est l'ensemble de ces mesures qui permettront de donner reconnaissance et sens au travail de praticien hospitalier, de limiter les inéquités et disparités.

Si ces mesures ne sont pas rapidement reprises par les pouvoirs publics, nous envisageons un mouvement fort début octobre. Le temps des discussions est passé, nous voulons maintenant que les décisions en rapport avec nos propositions soient prises afin que les carrières médicales et pharmaceutiques à l'hôpital public retrouvent leur attractivité.

Nicole Smolski, présidente AH
Jacques Trévdic, président CPH